

La France et le Rwanda: qui va dire l'Histoire, enfin?

PAR FABRICE ARFI
ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 25 MARS 2021

Alors que la commission Duclert doit rendre à Emmanuel Macron, vendredi 26 mars, un rapport très attendu sur le rôle de la France dans le génocide des Tutsis du Rwanda, Mediapart a interrogé cinq historiens de renom sur le concept de « dire l'Histoire » face aux pages les plus sombres de notre passé. Qui ? Quand ? Comment ? Pourquoi ? Éléments de réponse.



Commémoration, en avril 2019, à Kigali (Rwanda), du vingt-cinquième anniversaire du génocide des Tutsis. © Yasuyoshi CHIBA / AFP

C'est une question qui hante tous les professionnels du passé parce qu'elle concerne l'avenir de chaque citoyen : qui dit l'Histoire ?

À qui – et comment, et pourquoi, et jusqu'où – revient-il de dire ce qui a été, afin de partager, de discuter, de questionner collectivement un *corpus* de connaissances qui devrait appartenir à tous ?

À partir de quand les impératifs de l'Histoire deviennent-ils les ferments d'un devoir de mémoire ?

Toutes ces interrogations, pour naïves qu'elles puissent paraître à certains de prime abord, vont connaître une actualité brûlante : la publication, vendredi 26 mars, du rapport de la commission Duclert sur le rôle de la France dans le dernier génocide du

XX^e siècle, le génocide des Tutsis du Rwanda, qui a fait entre 800000 et 1 million de morts entre les mois d'avril et juillet 1994.



Commémoration, en avril 2019, à Kigali (Rwanda), du vingt-cinquième anniversaire du génocide des Tutsis. © Yasuyoshi CHIBA / AFP

Depuis plus d'un quart de siècle, l'implication de la France dans la tragédie rwandaise déchaîne toutes sortes de passions et d'aveuglements qui empêchent de dire l'Histoire, fût-ce au prix d'une terrible réalité d'ores et déjà prouvée par d'innombrables documents et témoignages : oui, la France a soutenu **avant, pendant et après** le génocide le régime extrémiste hutu responsable du crime des crimes.

En 2019, le président de la République Emmanuel Macron, souhaitant une « véritable rupture dans la manière dont la France appréhende et enseigne le génocide des Tutsis », a ainsi **chargé** un inspecteur général de l'Éducation nationale, l'historien Vincent Duclert, de constituer une commission *ad hoc* afin de rédiger un rapport officiel sur le rôle de la France au Rwanda.

En attendant la publication du rapport et les débats qu'il va inévitablement susciter, Mediapart a questionné plusieurs historiens de renom, certains spécialistes du Rwanda et d'autres non, sur le concept du « dire l'Histoire ».

• Qui a la primauté du « dire l'Histoire » ?

Dans le questionnaire envoyé aux historiens qui ont accepté de répondre à nos questions, la première de nos interrogations portait sur les acteurs du « dire l'Histoire ». En d'autres termes, y a-t-il des personnes à qui il reviendrait plus qu'à d'autres de dire l'Histoire ? Les historiens, bien sûr ? Mais les politiques ? Et la justice ? Et les anonymes ?

« L'élaboration du récit historique est un processus collectif, qui implique les historiens au premier chef, mais aussi des témoins connus ou anonymes, des journalistes, des militants de la mémoire, des juges d'instruction, entre autres », répond l'historien **Ivan Jablonka**. Auteur de nombreux ouvrages historiques, sur l'enfance, les nouvelles masculinités ou la Shoah (notamment *Histoire des grands-parents que je n'ai pas eus*), prix Médicis pour son livre *Laëtitia ou la fin des hommes*, il a aussi participé il y a quelques années à un petit groupe informel sur la question rwandaise autour de la revue *La Vie des idées*.

« *Primo Levi, qui était chimiste, s'est interrogé sur l'événement Shoah bien avant les historiens professionnels. Le plus important est de poser des questions et d'y répondre grâce à des sources et à un raisonnement. Toute personne y est apte, du moment qu'elle respecte les règles de la méthode* », poursuit Jablonka.

Il ne faut pas « oublier les témoins, et tout particulièrement les victimes. Aucun des nécessaires "discours de vérité" n'a vocation à prendre le pas sur les autres : c'est à une construction commune qu'il s'agit d'aboutir, chacun avec ses méthodes, son regard, ses objectifs propres », abonde de son côté **Stéphane Audoin-Rouzeau**, historien spécialiste de la Première Guerre mondiale mais aussi auteur d'un livre sur sa découverte du rôle de la France au Rwanda, *Une initiation*.

Historienne de référence sur le génocide des Tutsis du Rwanda et autrice de nombreux ouvrages sur la question, dont le dernier en date est *Sans ciel ni terre, paroles orphelines du génocide des Tutsi*, **Hélène Dumas** estime « qu'aucune instance ne possède un quelconque monopole lorsqu'il s'agit de faire advenir un discours de vérité sur le génocide des Tutsis ». « Les juges, dit-elle, ne prétendent nullement écrire un récit historique exhaustif du génocide tout comme les historiens n'endossent guère le rôle de "vengeurs des peuples", pour reprendre l'expression de Chateaubriand ».

Lui aussi spécialiste du génocide des Tutsis et notamment de la question de l'accès aux archives pour le documenter, **François Robinet** défend une approche dans laquelle l'historien, par devoir professionnel, a toute sa place, peut-être plus que tout autre. « *Les connaissances sur des événements relativement récents comme la guerre civile algérienne, les guerres dans l'ex-Yougoslavie ou le génocide des Tutsis du Rwanda doivent au moins autant aux témoins directs et au travail des journalistes, des militants ou des juristes qu'à celui des historiens* », dit-il.

Mais l'historien, ajoute-t-il, « cherche pour sa part à donner de l'épaisseur à des passés révolus. Il mobilise pour cela une méthode, des outils spécifiques, des compétences particulières. Pour lui, l'écriture de l'histoire peut correspondre à un engagement, à une passion, à une nécessité vitale mais il s'agit aussi et surtout d'une activité professionnelle qui a nécessité de longues années de formation et qui se trouve régie par un certain nombre de règles, de dispositifs et d'institutions ».

« Il revient donc à l'historien de déterminer à quel moment les conditions de l'écriture de l'histoire s'avèrent favorables au regard des critères qui régissent sa discipline. D'où le risque d'empêcher le métier quand, comme dans l'affaire rwandaise, de si nombreuses archives demeurent sous le double verrou du blocage politique et de l'armure intemporelle de la raison d'État : le secret défense », regrette François Robinet.

• Quelle est la place du politique ?

Les journalistes écrivent des articles, les historiens des livres, les juges des jugements. Et les politiques ? Des discours qui font l'Histoire ? Un peu à l'exemple de Jacques Chirac qui, en juillet 1995, deux mois après son accession à l'Élysée, a prononcé un discours historique reconnaissant –enfin– la responsabilité de la France dans la déportation des Juifs.

« Il était évident que Jacques Chirac a voulu, dès qu'il est arrivé à l'Élysée en 1995, prendre la décision que son prédécesseur, François Mitterrand, n'avait pas prise : reconnaître la responsabilité de l'État et de

la France dans la déportation des Juifs », explique l'avocat et historien **Serge Klarsfeld**, infatigable défenseur de la cause des victimes françaises de la Shoah.



Jacques Chirac, le 16 juillet 1995, à l'occasion de son discours historique du Vél d'Hiv. © Jack GUEZ / AFP

Avec son discours de 1995, Jacques Chirac a d'ailleurs devancé le « dire l'Histoire » par la justice française, notamment à la faveur du procès en 1997 de Maurice Papon, symbole de la collaboration de l'État français avec le régime nazi dans la déportation et l'extermination des Juifs d'Europe. « D'ailleurs, pendant le procès Papon, pendant que mon fils Arno était, comme avocat, dans la salle d'audience, je faisais avec les "Fils et filles de déportés juifs de France" de l'agit-prop' dans la rue en diffusant avec des haut-parleurs le discours de Jacques Chirac au Vél d'Hiv. Chirac, en quelque sorte, parlait aux juges », se souvient aujourd'hui Serge Klarsfeld.

Selon Hélène Dumas, la question du politique face à l'Histoire « tient moins au processus de production d'une connaissance qu'à une question de reconnaissance ». « Les politiques n'écrivent pas l'Histoire, mais ils établissent des actes de mémoire extrêmement importants. Il s'agit de reconnaître officiellement et symboliquement des faits qui étaient connus de longue date », confirme Ivan Jablonka.

« Si la politique ne dit pas l'Histoire, il peut prendre la responsabilité d'en reconnaître les pages les plus sombres. C'est d'ailleurs cette démarche qui a été privilégiée par le gouvernement belge en avril 2000

lorsque le premier ministre Guy Verhofstadt avait présenté des excuses au nom de son pays au peuple rwandais après le travail colossal réalisé par la commission d'enquête du Sénat, dont les résultats avaient été rendus publics en 1997 », reprend Hélène Dumas.

Pour François Robinet, « il ne s'agit pas réellement de "dire l'Histoire" mais de valoriser certaines dimensions de notre passé pour les articuler à notre présent et aux perspectives d'avenir souhaitées pour la collectivité nationale ». « Dans le cas du génocide des Tutsis, Emmanuel Macron dispose d'une opportunité unique de reconnaître l'influence directe des choix politiques des responsables français sur le cours des événements rwandais entre 1990 et 1994 ; cette reconnaissance pourrait conduire à repenser en profondeur notre relation actuelle et à venir avec les pays du continent africain, ainsi que les modalités de prise de décision de notre politique étrangère », estime-t-il.

C'est aussi la ligne de son collègue Stéphane Audoin-Rouzeau : « La parole du chef de l'État institutionnalise, en quelque sorte, la vérité des faits, dirimant ainsi un avant d'un après ; même si les faits en question étaient en effet connus depuis longtemps, il est bien évident qu'un grand discours de l'actuel président de la République sur les responsabilités françaises au Rwanda changerait entièrement la donne en France, et aussi au Rwanda (déjà, la prise de parole de Nicolas Sarkozy à Kigali en février 2010 avait constitué une inflexion non négligeable). Un grand discours d'Emmanuel Macron reconnaissant simplement les faits (largement connus dans leurs grandes lignes) porterait un coup terrible aux tenants du déni français, ainsi qu'au négationnisme, qui prospère avec une facilité déconcertante. »

• **Faut-il tout attendre des archives pour « dire l'Histoire » ?**

Dans l'histoire rwandaise, cette prise de parole politique tant attendue semble toujours remise à plus tard. Comme figée dans l'attente que telle ou telle

nouvelle archive révélée vienne, comme un *smoking gun*, donner une version définitive et implacable de la lecture des événements.

« Il n’y a pas un document “absolu” qui révélerait tout dans l’éclair de l’évidence. Par définition, l’Histoire s’écrit avec un faisceau d’archives, images, objets, témoignages, etc. », souligne Ivan Jablonka. « En outre, l’archive ne peut jamais se passer d’une contextualisation et d’une interprétation, elle-même jamais absolument définitive », poursuit Stéphane Audoin-Rouzeau.

François Robinet, pour sa part, estime que « l’effort doit désormais porter sur la consolidation des récits qui existent déjà [...] en sortant si possible de thématiques pesantes et stériles pour l’écriture de l’histoire, telles les questions de la “culpabilité” et de la “complicité” françaises ».

Matière première de n’importe quel historien, les archives de l’histoire de la France au Rwanda sont encore largement entourées d’opacité. Ainsi, des dizaines de cartons d’archives militaires **demeurent encore largement inaccessibles** au Service historique de la Défense (SHD), à Vincennes, à côté de Paris. Et il a fallu le combat acharné d’un militant comme le chercheur François Graner, de l’association Survie, pour obtenir récemment du Conseil d’État le droit d’accéder à des archives de la présidence Mitterrand jusque-là tenues secrètes.



Alain Juppé, en 2020. Il fut le ministre des affaires étrangères qui laissa s’enfuir les génocidaires. © JOEL SAGET / AFP

Or, c’est dans ces archives-là que fut découvert, pour la première fois, l’ordre écrit du pouvoir politique français de laisser s’enfuir, en juillet 1994, les génocidaires rwandais alors que leur arrestation était possible et même demandée par un diplomate de haut rang, comme l’a révélé **Mediapart** en février dernier.

« Il faut espérer que l’ensemble des fonds français relatifs au Rwanda puisse faire l’objet d’une dérogation générale afin d’entamer un véritable travail scientifique sur la question. Une telle démarche exige un accès général aux archives. Il s’agit-là d’une question scientifique mais également d’un enjeu civique lié à la transparence démocratique. L’opacité des conditions d’accès à ces fonds nourrit les fantasmes, soit de la part de ceux qui décrètent “qu’elles rendront raison” à la politique française, soit, à l’inverse ceux qui déploient une vision positiviste de l’archive qui recèlerait une vérité définitive », observe Hélène Dumas.

« Le récit de l’implication française au Rwanda est connu dans son ensemble depuis 1994 et les pièces d’archives révélées dans les médias depuis le mois de janvier dernier viennent confirmer l’étendue du soutien militaire et politique de notre pays au régime Habyarimana puis aux extrémistes responsables du génocide des Tutsis, poursuit-elle. Les opérations militaires françaises ne se sont pas déroulées dans un huis clos mais sous les yeux des Rwandais, qui ont été les témoins directs de cette proximité des soldats français avec les Forces armées rwandaises. Les décisions prises au sommet de l’État eurent des conséquences tragiques très concrètes sur la vie de beaucoup de personnes. »

• Est-il trop tôt pour dire l’histoire de la France au Rwanda ?

Il a fallu attendre cinquante ans avant qu’un président français, Jacques Chirac donc, ne dise depuis le sommet de l’État la vérité historique de la responsabilité de la France dans la déportation des Juifs. Est-il trop tôt pour en faire autant avec le génocide des Tutsis du Rwanda, qui a été perpétré il y a vingt-cinq ans « seulement » ?

« Pas du tout, répond Stéphane Audoin-Rouzeau. Tout au contraire, je crois que “dire l’Histoire” à l’endroit de ce génocide constitue une urgence absolue. Celui-ci doit être “habilité”, en quelque sorte, au même titre que les autres crimes de masse du XX^e siècle. C’est le seul moyen de sortir l’opinion française – je parle en particulier de la partie “informée” du corps

social, et du monde universitaire plus précisément – de son indifférence, pour ne pas parler de son ignorance crasse... »

Selon Hélène Dumas, « *l'histoire n'est jamais "dite" définitivement, à plus forte raison sur un événement d'une telle magnitude* ». « *L'important, en histoire, n'est pas la distance temporelle, mais la distance critique. Qui peut assurer qu'on a assez de recul sur*

Napoléon ou sur deGaulle, puisque leur héritage – donc leur histoire – est encore en mouvement ? Vingt-cinq ans, c'est beaucoup », souligne Ivan Jablonka.

Serge Klarsfeld tranche : « *Sur la tragédie rwandaise, je crois que l'on sait déjà beaucoup de choses et qu'il faudrait peut-être accélérer l'accès de l'opinion à cette connaissance.* »

Après la remise du rapport Duclert commandé par l'Élysée, l'Histoire va peser lourd sur les épaules d'Emmanuel Macron.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.